

Le 28 février 2024

## Il vous suffit de voter "oui".

Après avoir entendu les promesses des partis politiques ou leur présence à nos rassemblements sur un changement de la réforme du décret paysage, la Fédération des Étudiants Francophones demande maintenant de passer à l'action durant cette législature. Après, il sera trop tard; dès septembre, les étudiants seront exclus de l'enseignement supérieur. Il est tout à fait possible de revoter un nouveau décret; c'est une question de choix politique et de cohérence.

Alors que la ministre Françoise Bertieaux affirme que ce n'est pas possible, nous avons effectué le travail à sa place. Les étudiants ont réécrit le décret en remplaçant les nouvelles règles qui excluront un tiers des étudiants, puis l'ont soumis aux six partis politiques francophones. Nous avons agi selon le dicton du MR : "quand on veut, on peut" : quand on veut, on peut choisir de refinancer l'enseignement pour la réussite des étudiants même des plus précaires, ou alors de continuer à sous-financer l'enseignement supérieur en réduisant le nombre d'étudiants, si tel est le souhait d'un enseignement élitiste.

La réforme du décret paysage suscite de vives inquiétudes parmi les étudiants. Ces préoccupations ont été exprimées à travers une pétition signée par plus de 48 000 étudiants, ainsi que par des actions de mobilisation contre ces règles strictes qui touchent en premier les plus précaires.

Cette proposition représente une solution à faire voter durant cette législature. Si ce texte n'est pas adopté pendant leur mandat, il sera trop tard, car les règles actuelles de la réforme entreront en vigueur en septembre en même temps qu'un nouveau gouvernement puisse se former.

Nous avons remarqué la présence de certains partis lors de nos mobilisations, ainsi que des positions défavorables à propos de la réforme du décret paysage lors de débats



Présidente de la FEF: **Emila Hoxhaj** | T 0492 27 87 52 | [emila.hoxhaj@fef.be](mailto:emila.hoxhaj@fef.be)

Chargé de communication de la FEF: **Renaud Leemans** | T 0492 27 87 59 | [renaud.leemans@fef.be](mailto:renaud.leemans@fef.be)